

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

COMPTE RENDU

PRESENTS :

Pascal PONCET - Suzanne RICHARD - Jean Yves FARJON - Madeleine VEILLAS - Bernard MEIER – Marie France COUDOUR– Emmanuelle BARLERIN – Daniel CHALOT– Jean Yves MOISSONNIER - Nicolas OSSEDAT- Patrick MOUSSE - Jean Michel BRISSAY- CHÂTRE – Gérard REBOULET – Cyril EPINAT

ABSENTS : Aucun

1 – STATION D'EPURATION : INTERVENTION M. DEVIGNES MAÎTRE d'ŒUVRE

En début de séance M. DEVIGNES du bureau d'ingénierie PVI, maître d'œuvre du chantier de construction de la STEPE a fait un point concernant l'avancement des travaux, le choix du dimensionnement des ouvrages, le process de la nouvelle station d'épuration.

Il a également précisé que les choix de la filière et des dispositifs techniques arrêtés ont été validés à chaque étape par les techniciens partenaires financiers et par la police de l'eau. Il en va de même pour le choix du prestataire

Ont été également évoqués les coûts d'exploitation du futur équipement et l'organisation à mettre en place pour faire fonctionner d'une manière optimale ce dernier.

Les élus ont pu questionner M. DEVIGNES et obtenir des précisions sur différents points.

2- FUSION MAISON DE RETRAITE DE SAINT-JUST EN CHEVALET/ST ROMAIN D URFE

Le mercredi 19 septembre dernier, le conseil d'administration de l'EHPAD de St Romain d'Urfé et celui de l'EHPAD de St Just en Chevalet ont tenu une réunion concernant la fusion des deux établissements (réunion informelle faute d'avoir le quorum).

Elus de Saint Just présents : MF COUDOUR (présidente du CA de St Just), M VEILLAS, P PONCET

Les éléments arrêtés :

- Cette fusion sera effective à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Une nouvelle entité juridique sera créée et le gestionnaire en sera M. DAUPHANT, receveur-percepteur à St Germain Laval.
- Un seul budget sera établi pour les deux maisons de retraite qui garderont tout de même des prix de journée différents (en attendant le regroupement sur un seul site à Saint Just fin 2014 début 2015).
- Le nouveau nom de cet établissement sera « EHPAD du Pays d'Urfé ».
- Le nouveau conseil d'administration sera composé de 21 membres
- La commune de St Just en Chevalet aura 3 représentants.

Marie France COUDOUR, Madeleine VEILLAS et Pascal PONCET, ont d'ailleurs été désignés à l'unanimité du conseil municipal lors de cette séance.

3- APPROBATION DU RAPPORT : PRIX ET QUALITE DE L EAU 2011

Le rapport prix et qualité de l'eau du Syndicat de la Bombarde de l'année 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il est consultable en mairie.

4- DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES STATIONS REEMETTRICES DE TELEVISION DE NOIRETABLE ET ST JUST EN CHEVALET

Par délibération du 25 septembre 2012 le conseil syndical intercommunal de gestion des stations réémettrices de télévision de Noiretable et St Just en Chevalet a voté la dissolution de cette structure à compter du 1^{er} janvier 2013 et accepté les conditions de répartition de l'actif et de la trésorerie entre les 9 communes adhérentes.

La municipalité avait déjà délibéré pour émettre un avis favorable à cette dissolution.

Le conseil municipal acte ces décisions.

5- QUESTION DIVERSES

1-Avenir Santé :

Le Maire donne lecture d'un courrier du Docteur RICHARD indiquant qu'une journée est prévue salle ERA le 13 octobre prochain :

Démonstration de matériels de maintien à domicile, divers ateliers ou débats ...

2-Personnel communal :

Il est décidé la prolongation de la mission de Madame SIRIEX pour palier à l'absence de Madame PEREY pour maladie.

3-Camping municipal

Le bureau municipal composé du Maire et des 4 adjoints a reçu le vendredi 21 septembre Madame et Monsieur ALLUT, gérants du camping municipal, qui ont expliqué aux élus qu'ils stoppaient leur activité après la saison 2013.

2 pistes sont envisagées :

- une reprise en régie

- la recherche d'un autre exploitant particulier ou professionnel du secteur. Il s'agit alors d'une délégation de service public nécessitant une procédure de consultation

La séance a été levée à 22 h 30.